

Journée d'études organisée à Lille le 25 mars 2011 à la Maison Européenne des Sciences de l'Homme par le Centre d'Histoire Judiciaire (Université de Lille 2) et l'Institut d'Histoire du temps présent (CNRS).

Décolonisation : les hommes de la transition.

Des individualités à l'épreuve de la transition.

De l'assimilation rêvée aux indépendances vécues : réflexions sur l'itinéraire du gouverneur Louis Sanmarco.

Témoignage de son fils Philippe San Marco (Professeur à l'ENS-Ulm, homme politique).

Introduction

Solliciter le fils d'un des acteurs de la décolonisation pour recueillir un témoignage sur ce que fut le vécu de son père dans cette période agitée de l'histoire contemporaine est un exercice qui impose une clarification préalable. N'étant pas moi-même historien, ce n'est pas à ce titre que j'ai été invité par des responsables universitaires engagés dans un travail scientifique fait de rigueur et de méthodologie. S'il s'agissait d'étudier, fut-ce au travers du cas d'un acteur en particulier, les diverses étapes du processus qui amena à la fin de l'empire colonial français, d'autres le feraient mieux que moi.

Le témoignage d'un enfant sur ce qu'il a retenu de l'action de son père peut éventuellement relever d'une autre nature, non scientifique, certainement partielle et clairement partielle. Sa seule valeur ajoutée réside alors non dans l'histoire elle-même mais dans la tentative d'une approche intime de ce que fut cet homme, de ses motivations, de ce qui l'a amené là où il s'est trouvé à devoir faire face à l'histoire. Cet homme de chair et de sang est certes un fonctionnaire de l'Etat, il obéit, même en protestant, surtout en protestant, mais il obéit. Dans le même temps, il n'est jamais passif, il est un acteur souvent frondeur. Mais acteur aussi au sens où il joue un rôle car il a un rôle à jouer et il inscrit son action dans un dessein intérieur qui le porte, le motive et le conduit à des comportements dont la cohérence et la logique n'apparaissent qu'au regard de cette dimension intérieure qui nous parle d'autre chose que de notre sujet proprement dit mais qui sera pourtant la clé de compréhension de son action parfois déroutante, donnant ainsi à son personnage un caractère original et non conformiste, fragile et déterminé.

Cet homme-là, qui est-il ? Pourquoi est-il là ? Qu'est-ce qui se cache derrière l'uniforme et les postures de prestance ?

C'est aussi en partie au regard de cette dimension que peut se comprendre ce qui est en jeu au cœur même du processus chaotique qui se conclura par les indépendances des anciennes colonies françaises devenues entre-temps territoires de la France d'outre mer.

C'est dans cette perspective que le témoignage d'un fils peut contribuer à une réflexion plus vaste sur les acteurs de la décolonisation, sur ces individus confrontés à l'épreuve de la transition. Car épreuve oui, c'en fut une pour lui. Et ce qu'on appelle aujourd'hui transition n'apparaît comme telle que dans notre regard a posteriori, sans que je puisse affirmer que lui se pensait acteur d'une transition, en tout cas sûrement pas d'une transition vers les indépendances.

I/ L'héritage

Louis Sanmarco naît à Marseille en 1912. Comme tous les enfants de la France de l'époque il hérite dans son berceau et sans rien demander à personne de l'atmosphère qui imprègne un pays profondément traumatisé par sa défaite en 1870 devant les armées prussiennes. L'effondrement du Second Empire en est la première conséquence. Ce n'est pas une mince affaire, et pourtant on s'en remettra vite et pour du meilleur, la République, troisième du nom, qui se veut apaisante, rassurante, généreuse et libérale. Le soulèvement insurrectionnel et révolutionnaire de la Commune de Paris en est la deuxième. Cette forme violente de guerre civile doublée d'une guerre de classes est plus douloureuse et beaucoup plus lente à digérer. Son souvenir va rester déterminant pendant des décennies. Les plaies seront très lentes à cicatriser. Troisième conséquence de la défaite de 1870, la perte de l'Alsace et de la Lorraine hante les esprits.

La France baigne donc dans ce climat de la défaite et des conséquences de celle-ci. Il faut la relever, la reconstruire, lui redonner son prestige.

C'est dans ces conditions que naît l'ambition coloniale. Les rivalités entre puissances européennes vont pouvoir s'exprimer en se déplaçant hors d'Europe. L'Asie et l'Afrique seront les territoires de confrontation de ces nouveaux impérialismes. Pour la France le principal rival n'est pas allemand mais britannique, ce qui permet d'éviter d'augmenter l'amertume envers les vainqueurs de 1870, eux qui ont créé symboliquement leur nouvelle nation à Versailles, dans la galerie des Glaces, dans le château occupé des rois de France. Les Allemands se voudront donc plutôt les arbitres de l'ordre nouveau ce qui amènera Bismarck à présider la conférence de Berlin en 1892 qui scellera le destin de l'Afrique, légitimera et organisera la colonisation.

Le débat est immédiat en France qui oppose les tenants du rétablissement national grâce à l'expansion coloniale à ceux qui restent le regard fixé sur la ligne bleue des Vosges et les deux départements annexés par les Allemands. Ce que Déroulède résumera par la phrase : « j'ai perdu deux sœurs et vous m'offrez 20 domestiques ». L'attitude à adopter divise aussi bien la droite que la gauche, mais quand même la gauche est globalement plus encline à défendre la colonisation que la droite plus portée par nature à privilégier le rapport à la terre ancestrale.

C'est que l'époque confère à la colonisation des bienfaits essentiels qui sont ceux attribués à sa vertu civilisatrice. C'est une sorte de mission pour les européens que d'aller aider des peuples « arriérés », une mission plus forte encore que notre futur devoir d'ingérence, mais de même nature.

C'est bien sûr la figure de Jules Ferry qui domine ce panthéon des zélés colonialistes. Franc maçon, l'homme de l'école laïque, publique et obligatoire, n'a aucun état d'âme, bien au contraire, c'est un progressiste.

Pour Louis Sanmarco il en est une autre qui occupe une place éminente, celle de Pierre Savorgnan de Brazza, le grand explorateur du bassin du Congo qui pratiquement sans violence a apporté pacifiquement à la République française la soumission en quelque sorte volontaire des populations occupants d'immenses territoires. Brazza, c'est celui qui libère les esclaves. « Qui me touche est libre » a-t-il fait broder sur le drapeau tricolore qu'en longues files les « indigènes » viennent toucher devant ce blanc qui les déclare ainsi libres de l'esclavage dans lequel les ont mis leur père, leur frère, leur fils, leur voisin.

Cette « mission civilisatrice » s'incarne à cette époque particulièrement bien dans l'œuvre de Paul Doumer, député radical, nommé Gouverneur Général de l'Indochine en 1897 et qui y exercera jusqu'en 1902 une activité débordante, dont certains aspects marquent encore le Viet Nam contemporain comme l'Institut Pasteur ou le pont « Paul Doumer ». La colonisation n'est donc pas qu'un discours politique, ni seulement un engagement vertueux, elle est aussi ces réalisations dont on peut s'enorgueillir, dont on parle en France, et dans le cas d'espèce qui scelleront le destin de Paul Doumer jusqu'à en faire un Président de la République.

Des résistances on parlera moins ou comme le fait de forces obscures et illégitimes qui rendent encore plus héroïque notre propre engagement.

Mais Louis Sanmarco, qui baigne donc en naissant dans cette ambiance nationale, est également imprégné par le fait d'être né à Marseille. Or Marseille ce n'est pas rien au regard de la colonisation.

D'abord Marseille c'est le grand port vers l'Afrique, mais aussi bien avant le canal de Suez, vers l'Orient et le Pacifique. Et cela est bien antérieur à la colonisation. D'une certaine manière on pourra dire que la colonisation va réduire dans cette fin du XIXe siècle l'horizon des armateurs et négociants marseillais habitués à commercer librement de par le vaste monde, à établir de bonnes relations avec les puissances locales quelles qu'elles soient, étatiques ou pas, peu importe. Les fils de famille sont toujours envoyés quelques années faire leur preuve dans ces « échelles » et ces comptoirs, où jamais ne flotte le drapeau tricolore, mais où s'imposent les accommodements avec les autorités locales dont on devient vite un expert.

Le père de Louis est un immigré sicilien qui travaille sur le port, d'abord comme docker puis comme contremaître. Bien souvent il amène fièrement son fils se promener au port pour lui montrer les navires des compagnies qui l'emploient et dont les noms font rêver : la « Compagnie Maritime de Transbordement », l'« Oriental and Peninsular » et la « British India ». Bref, pour le petit Louis, le lointain est proche, l'exotique est à sa porte.

Sa mère est issue d'une vieille famille de pêcheurs de Martigues, petite commune à l'ouest de Marseille sur l'étang de Berre. Une des grandes figures locales est justement celle du Gouverneur Général Richaud qui commanda l'Indochine. Enfant, celui-ci a été mousse sur les bateaux de pêche du grand-père maternel de Louis. Et surtout son fils a lui aussi été gouverneur, au Gabon cette fois, ce qui nous ramène encore au souvenir de Savorgnan de Brazza. C'est ce Richaud fils, dira Louis, qui « le conduira doucement vers la Coloniale ».

Marseille a d'ailleurs été le siège d'une « exposition nationale coloniale » en 1922, bien avant la grande exposition de Paris en 1931. C'est à cette occasion que David Dellepiane réalisera ses magnifiques affiches qui sont aujourd'hui encore vendues à prix d'or. Sur l'une d'elles on voit la baie de Marseille au loin, avec un navire marchand et en surimpression trois personnages de femmes, une noire assise par terre, une asiatique énigmatique et une arabe ou berbère qui dans un beau geste fait se gonfler au dessus de sa tête les trois couleurs du drapeau. Tout est dit, dans des couleurs chatoyantes.

Enfin, les noirs d'Afrique sont à cette époque nombreux à Marseille, visibles surtout autour du Vieux Port, là justement où habite la famille de Louis. En fait leur nombre s'était considérablement accru après la Première Guerre Mondiale. Au cours de celle-ci, ils furent massivement enrôlés en leur laissant entendre qu'ils y gagneraient dans l'égalité des droits. C'est ce que souhaitait le député français noir du Sénégal, Blaise Diagne. Bien sûr ces espoirs furent déçus et l'armée française imposa leur retour. Mais un certain nombre réussit à rester, justement à Marseille. Nos célèbres tirailleurs n'étaient pas seuls dans ce cas : de nombreux noirs américains avaient également profité de l'occasion pour échapper au retour au pays où leur condition était aussi lamentable. Le romancier new-yorkais d'origine jamaïcaine Claude McKay immortalisera dans « Banjo » cette présence à Marseille des noirs anglophones d'outre atlantique au début des années 20.

2 / Les années de formation (1920-1930)

Louis Sanmarco dont la scolarité fut brillante se forme et s'informe à une époque où l'œuvre coloniale est déjà bien avancée et fait l'objet d'une abondante littérature et d'innombrables débats.

Les références sont anciennes. Toute sa vie il retiendra ainsi la formule de Robespierre à propos de l'abolition de l'esclavage : « périssent les colonies plutôt qu'un principe ». Il connaît également l'œuvre de l'abbé Grégoire « de la littérature des nègres » qui date de 1808.

Plus près de lui, il a suivi les polémiques suscitées par la publication dans ces années 20 de divers ouvrages concernant les colonies. On en citera ici seulement quelques uns.

D'abord celui de René Maran « Batouala » auquel le prix Goncourt en 1921 conféra une notoriété telle qu'elle valut à son auteur, jeune diplômé de l'Ecole Coloniale d'être immédiatement rayé des cadres. Il faut dire que René Maran, noir des Antilles, y dressait un portrait accablant des abus de la colonisation en Afrique équatoriale française.

« Voyage au Congo » qu'André Gide publia en 1927 fut également une description abominable de la réalité de la colonisation.

Et Albert Londres en 1929 publia avec « Terre d'ébène » un réquisitoire terrifiant sur les conditions du travail forcé des « moteurs à banane » pour la réalisation du chemin de fer Congo Océan.

Les polémiques font rage, les démentis sont violents. Mais le silence est brisé.

L'exposition coloniale de 1931 sera ainsi combattue par certains qui y dénoncent l'image négative des noirs qu'elle véhicule.

C'est enfin à cette même époque que vont commencer à se faire entendre les voix et se faire connaître les écrits puissants d'Aimé Césaire et de Léopold Sedar Senghor, qui peu à peu imposeront la négritude au centre d'une approche anthropologique radicalement nouvelle.

Bien avant la célèbre revue « Présence Africaine » qui naîtra après la Seconde Guerre Mondiale, dès 1928 « La dépêche africaine » dénonce inlassablement les abus de la colonisation.

Louis Sanmarco sait tout cela qui se passe avec fracas autour de lui. C'est ainsi un jeune homme dont la formation et les études se font à une époque où les scandales coloniaux sont connus et reconnus. Et l'histoire aussi revient sur les débuts de la colonisation. Loin du romantisme qui entoura l'action de Brazza,

on sait surtout que celui-ci est mort de chagrin devant ce qu'était devenue son œuvre. On parle maintenant de conquêtes dont on ne cache plus la violence et les massacres. Seules les exactions abominables commises par la colonne que dirigeaient les officiers Voulet et Chanoine, qui en 1898 ravagèrent le Tchad après que Voulet se soit déjà illustré en rasant Ouagadougou en 1896, seront mises sous le coup de leur démente. Trop c'est trop, c'est donc qu'ils étaient fous. Mais la réalité est désormais connue, y compris dans sa « normalité » qui fait désormais débat.

Mais dans ces années 1920 ce débat n'est pas, n'est pas encore, de savoir si on est pour ou contre la colonisation en tant que telle, ce qui poserait alors la question de l'indépendance. Le débat est de savoir si tout ceci est normal ou ne l'est pas. Si les conditions dans lesquelles s'effectue la colonisation sont conformes ou non à sa « vocation civilisatrice », celle-là même qui l'a justifiée à peine 3 ou 4 décennies plus tôt. Poser ainsi la question c'est bien sûr y répondre par la négative. Et tout le débat est alors justement entre ceux qui veulent revenir à l'esprit d'origine de la colonisation et les tenants du statu quo dont le caractère abominable est nié du fait de l'infériorité affirmée de la race noire.

C'est ainsi que le journal de René Maran « Les Continents » dénonce sans relâche les abus, et combat tout complexe d'infériorité raciale. Mais ce qu'il réclame c'est la citoyenneté française pour les africains. Ce qu'il revendique c'est l'assimilation. A la même époque, la Ligue des Droits de l'Homme est favorable à une colonisation « humanitaire », et demande qu'on en revienne à la mission civilisatrice de la France héritée de la Révolution. Et dans l'immédiat la Ligue revendique l'atténuation des différences entre les citoyens et les sujets.

C'est également l'époque où se crée dans ce même esprit une « ligue universelle de défense de la race noire ». C'est que la question des noirs ne se limite pas aux seuls sujets des colonies européennes. Elle englobe désormais les noirs américains, ceux des Etats-Unis d'Amérique. Il faut rappeler à cet égard qu'à l'occasion du Congrès de Versailles, réunit en 1919 comme une sorte d'exorcisme à l'endroit même où avait été scellée la nouvelle Allemagne en 1870, la question d'une proclamation d'un droit à l'autodétermination pour les colonies avait tentée d'être posée. M. Dubois, un noir américain, avait dans ce but précis été envoyé à Versailles par la National Association for the Advancement of the Coloured People « (la future célèbre NAACP du Pasteur

Martin Luther King). Il avait subi le refus véhément de deux députés français noirs, Blaise Diagne du Sénégal et Gratien Candace de la Guadeloupe, fervents partisans de l'accès des noirs à la citoyenneté française. La question du droit à l'autodétermination des peuples des colonies ne fut ainsi pas posée. Mais il en resta cependant une habitude de confrontation et d'échanges entre les noirs de toutes origines et de toutes conditions. Dès l'année suivante en 1920 se constitua un « Congrès panafricain » qui dénonça les concessions aux compagnies cotonnières et autres, et développa une tonalité portée vers l'assimilation, vers l'égalité des droits dans tout l'empire et immédiatement une garantie de plus d'équité.

Ce rappel prend tout son sens dans notre propos. De cette grande confrontation des situations dans lesquelles vivent les noirs, qu'ils soient ceux des colonies européennes ou ceux des Etats-Unis d'Amérique, il ressort de manière feutrée mais bien réelle que les empires européens, tant critiqués, n'ont guère à rougir de la situation de leurs sujets au regard du traitement que les autorités américaines infligent aux noirs outre-Atlantique. C'est que la Première Guerre Mondiale a révélé brutalement, aux européens et aussi à leurs sujets africains engagés dans le conflit, la puissance de la ségrégation et la violence des rapports raciaux au sein même de l'armée américaine déployée en Europe. L'idée est donc qu'au fond, il y a pire ailleurs, et la dénonciation perd ainsi une partie de son caractère radical. La France traiterait mieux ses noirs que les USA les leurs. Le mal ne serait donc pas si grand puisqu'il y a pire. Une certaine forme de bonne conscience trouvera là de quoi s'alimenter quelque temps.

Louis Sanmarco lui-même est donc totalement imprégné de cette ambiance générale au sein de laquelle les anticolonialistes de principe sont rares, tout au long de ces années 20. C'est d'ailleurs à la fin de sa scolarité, en 1930, que l'Algérie célèbre en grande pompe le centenaire de la conquête française. Lors de son voyage le Président de la République, Gaston Doumergue, a tenu à célébrer « l'œuvre admirable de la colonisation et de la civilisation » réalisée depuis un siècle. L'année suivante au bois de Vincennes, l'Exposition coloniale accueillera trente trois millions de visiteurs alors que l'exposition anticolonialiste conçue par les surréalistes n'aura qu'un succès des plus modestes. Louis Sanmarco est alors parisien. Il vit cette période et respire cet air-là.

Pour autant « ceux qui partent sont mal vus » écrira-t-il plus tard. Promouvoir la mission civilisatrice de la colonisation est à l'époque chose normale, mais s'y engager personnellement est suspect. « Qu'as-tu fait ? » lui demanderont aussitôt ceux à qui il annonce son choix de devenir administrateur des colonies. Un mauvais coup, nécessairement. Sinon pourquoi partir !

Pour comprendre la motivation d'un jeune homme de l'époque à vouloir partir outre-mer, on est alors obligé d'aller un peu plus loin dans l'exploration de son psychisme personnel pour comprendre sa vocation coloniale.

Servir la France est une volonté partagée par nombre d'enfants de familles modestes ou pauvres qui ont pu faire des études grâce à la République. Servir la France, c'est servir son Etat. La fonction publique est une destinée logique, banale. Louis Sanmarco n'est pas un fils de bourgeois. Il n'a pas d'héritage à recueillir, d'affaire à reprendre.

Mais cette Troisième République est déjà sur le déclin et pour des jeunes gens il peut y avoir une lassitude devant les pratiques de l'hexagone, ses mœurs politiciennes, les cadres étroits de son fonctionnement. La perspective de végéter dans un bureau ne répond pas à l'audace juvénile. Pour assouvir une légitime ambition tout en servant l'Etat, alors l'outre mer apparaît vite comme une issue raisonnable.

Dans le cas de Louis Sanmarco une autre raison va l'emporter. Non seulement c'est un fils de famille modeste, mais son père est un français « de fraîche date », un sicilien, sujet italien naturalisé en 1892. Et le nom du père rappelle à tout moment les origines étrangères dans un pays où le racisme est toujours fort. Clairement ce n'est pas un « français de souche ». Vrai ou faux il sent cette différence et il pense que c'est un handicap de plus, après la barrière de classe. Il sait qu'il n'est pas un marseillais comme les autres. Même s'il réussit il pense qu'il ne s'intégrera jamais dans la bourgeoisie marseillaise. Il doit surmonter une double discrimination, qu'il porte comme un fardeau tout au long de ses années de formation. Alors servir la France, oui, bien sûr, d'autant plus qu'elle nous a accueilli et qu'on lui est redevable. Et servir outre-mer, oui, pourquoi pas puisque les carrières devraient y être plus rapides que dans la métropole où sont privilégiés sont qui ont des réseaux de toute nature ce qui n'est pas le cas d'un fils d'immigré docker. Mais, et c'est là que l'explication psychique de l'engagement trouve tout son sens ultime, en outre-mer certes mais pas n'importe où ! Mon père me déclarera un jour, à un âge déjà très avancé, qu'à la fin de la scolarité à l'Ecole Coloniale, chacun choisissait son affectation en fonction de son classement de sortie. Les meilleurs allaient en Indochine. Puis venaient les postes en Afrique Occidentale Française. Et enfin ceux en Afrique Equatoriale Française. Or, alors que son rang lui aurait permis de choisir

l'Indochine il opta pour l'AEF, parce que me dit-il « si quelqu'un en AEF s'avisait de se moquer de mon nom je pourrais facilement lui rétorquer que l'AEF avait justement été apportée à la France par un métèque comme mon père : Pietro Savorgnando di Brazza ». Le nom du père, symbole d'une névrose fondatrice de son engagement colonial, cette idée aide à comprendre à qui nous avons affaire.

3 / Le jeune administrateur des colonies (les années 30)

On a du mal à imaginer aujourd'hui qu'un jeune homme choisisse ainsi de préparer le concours d'une grande école, puis de suivre une scolarité en vue de l'exercice d'un métier dont il ne peut avoir qu'une idée toute virtuelle. Et dont la formation ne prévoit aucun « stage de terrain ». Il n'a jamais mis les pieds en Afrique. De son futur métier il sait ce qu'il a lu dans les livres ou les témoignages qu'il a recueillis. Mais de concret, de vécu, rien. Une sorte de dimension esthétique, romantique, semble donc primer. De fait une attitude chevaleresque va marquer ses premières années d'administrateur des colonies. De 1936 à 1940, il sera affecté d'abord à Bangui et à Ngotto, en Oubangui-Chari. Puis il rejoindra Ouagadougou où se trouve sa fiancée et où il se mariera. Enfin après un court séjour parisien au Ministère il rejoindra Dschang, au Cameroun.

Il faut l'imaginer rejoindre dans les années 30 un poste en Oubangui-Chari. Prendre le bateau à Bordeaux jusqu'à Pointe Noire, remonter par chemin de fer jusqu'à Brazzaville, puis enfin à nouveau le bateau pour remonter des fleuves, comme dans « African Queen ».

Notre jeune homme va donc jouer son rôle de héros, redresseur des torts causés jusqu'alors. Paternaliste, certes, mais précisément révolutionnaire par rapport aux violences et aux massacres de la période précédente. Au fond après tant d'errements, il lui semble que le plus urgent est de ne rien faire. De ne plus rien faire. C'en est assez. Il faut laisser les gens tranquilles, cesser de penser à un avenir grandiose pour eux ou pour nous. Il est « hostile à toutes les entreprises de développement plus ou moins grandioses de mise en valeur, capitalistes ou autres ». C'est plutôt l'immobilisme qu'il revendique après tant

de secousses. Ce qu'il nommera « la colonisation bucolique ». Laisser les gens souffler. Cesser d'obliger et d'interdire. Et d'abord cesser d'exploiter. Le coton en Oubangui-Chari ? Eh bien, la récolte sera ce qu'elle sera. Les compagnies concessionnaires ne pourront plus compter sur la force publique de l'administration française. Je sentais quand il m'en parlait, et aussi dans ses écrits, comme une sorte de mépris. Celui du fonctionnaire à l'égard des gens du privé. Plus tard il parlera même de « haine » à leur égard. L'envoi de travailleurs de la Haute Volta vers la Côte d'Ivoire ? Eh bien puisqu'il s'agit officiellement de volontaires, il cessera les enrôlements forcés. Bien sûr le nombre devint ridiculement bas. Et alors ? En forme de provocation il enverra à ses supérieurs des télégrammes de victoire lorsqu'un vrai volontaire se présentait ! L'administration bonne fille, ou déjà déstabilisée par les échos mêmes lointains du Front Populaire, le laissa faire. A Dschang, au Cameroun, au milieu du pays bamiléké, l'activité paysanne est intense, et il n'est pas besoin d'une administration coloniale pour inciter au travail et au développement. En revanche les conflits de bornage sont incessants et le jeune administrateur est le plus souvent sollicité pour ses fonctions de juge.

Dans toutes ces fonctions, le jeune administrateur est dans une posture de puissance, voire de toute puissance. Il en est conscient, et disons qu'il en jouit. Pas pour en abuser, bien au contraire. Il théorise son action comme celle de « l'arbitraire colonial au service de la justice », « l'intervention de l'arbitraire au service de la liberté ». Il se voit comme une sorte de don Quichotte heureux. C'est ainsi qu'à Ngotto, il rétablit dans ses fonctions le chef Samba Ngotto déposé par l'administration militaire précédente pour faiblesse lors de la répression d'un soulèvement violent. Cela lui vaut bien sûr la reconnaissance des « indigènes ». Porté en triomphe par de vigoureux gaillards, il se réjouit du chant que les femmes chantent avec puissance en son honneur. Jusqu'au moment où on lui dit que procéder de la sorte est une règle justement imposée par les militaires, ce qui éclaire évidemment d'une autre lumière l'hommage qu'il reçoit. La descente vers la dure réalité est vertigineuse lorsque l'interprète lui révèle que ce chant, le Kongowara, est justement celui de la révolte meurtrière de 1928 contre les blancs, ce qui le ramène sur terre et tempère brutalement son sentiment de toute puissance juvénile. Il écrira à ce propos : « *Bonne leçon que je prenais là : comment on tourne les règles apparemment les plus strictes, comment l'esprit vient aux hommes, et comment il ne faut pas qu'il abandonne le chef* ». Profonde intelligence, sens de l'humour qui permet de rester légèrement décalé, amour sincère de ces gens dont il parle la langue, c'est un peu tout cela qui, dans une ambiance de toute puissance, lui fait garder la tête froide. C'est que notre jeune homme est d'abord un fin lettré et accessoirement un grand admirateur du philosophe Alain. Il n'oublie jamais les

leçons du maître : il sait qu'il lui faut « obéir en protestant » certes, mais aussi, que « le pouvoir rend fou ».

Son séjour à Dschang juste avant la seconde Guerre Mondiale, lui permet aussi de sortir du cadre établi de l'administration coloniale. D'abord parce que le Cameroun n'est pas une colonie mais un territoire, confié à la France sous mandat de la Société des Nations. Il n'a donc pas vocation à se fondre dans l'empire français. C'est peut être sans grande importance dans l'activité quotidienne du jeune administrateur, mais quand même, celui-ci sait la différence. Il ne se projette pas dans l'avenir de la même manière. Nous ne sommes pas ici « chez nous ». En outre le Cameroun historique a été partagé en 1919 entre la France et la Grande Bretagne et la partie britannique est voisine de la région de Dschang. C'est ainsi que Louis Sanmarco rend visite à son voisin l'administrateur britannique de Bamenda et qu'il découvre un mode d'administration radicalement différent, plus distancé, beaucoup moins directement impliqué, s'appuyant sur des pouvoirs locaux traditionnels valorisés et surtout fondé sur la confiance y compris à l'égard des agents noirs. Loin d'être tout puissant parce que faisant tout tout seul, l'administrateur britannique est secondé par de nombreux africains détenteurs de pouvoirs réels. Et l'administration n'y est pas tatillonne comme en France. Cette double expérience lui servira après la guerre et comptera dans son comportement de la gestion de la transition.

Mais tout de même, au-delà de ce qui relève de la singularité de notre personnage, de son apprentissage, de son caractère légèrement insolent et de son libéralisme viscéral, le climat général est marqué par la crise mondiale, l'effondrement économique, les tensions sociales et la montée des périls. Cette dimension ne doit pas être occultée, qui ne favorise pas l'enthousiasme pour quelque forme d'investissement que ce soit. Il n'est donc pas à contre-courant. Souffler, ne rien faire, ou pas grand-chose, laisser les populations retourner à leurs habitudes ancestrales, oublier l'objectif de production forcée et de développement imposé correspond à ce temps d'incertitude. Ce n'est plus la colonisation sûre d'elle-même de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle qui allait apporter les Lumières à ces peuples « inférieurs ». Ce n'est plus non plus l'exploitation éhontée voire criminelle dont les méfaits sont établis et reconnus. La République doute, empêtrée dans ses hésitations et ses tensions intérieures qu'illustre le Front Populaire.

Notre jeune marseillais va probablement un peu plus loin dans la remise en cause des présumées évidences des bienfaits de la colonisation car il sait qu'à Marseille justement un débat est maintenant porté par les grandes figures

de la Chambre de Commerce et d'Industrie, comme Edouard Rastoin, qui s'interrogent ouvertement sur l'utilité des colonies, suggérant même qu'elles constituent désormais un handicap pour l'économie nationale. Dans leur ouvrage sur « les dynasties marseillaises », Laurence Américi et Xavier Daumalin insistent sur l'importance de cette polémique et de son caractère très concret comme en témoigne la mise en cause de la suppression de la libre importation des graines oléagineuses établie depuis 1891. Pour favoriser les productions des colonies une loi de 1933 permet d'augmenter artificiellement leur prix d'achat et de faciliter leur écoulement sur le marché national, en taxant très fortement les importations d'oléagineux étrangers. « Abandonnons des colonies qui nous rapportent si peu et nous coûtent si cher » est ainsi un slogan banal dans les milieux patronaux marseillais en 1935. L'affaire s'aggrave encore quand un décret du gouvernement de Front Populaire autorise en 1938 l'entrée en franchise de droits d'un contingent annuel de 5800 tonnes d'huile d'arachide produites par les huileries subventionnées de l'AOF. Américi et Daumalin affirment ainsi que « les racines d'un divorce entre le monde entrepreneurial et les colonies apparaissent au cours de cette période ». Déjà en panne des bienfaits de l'apport de « la civilisation » et des Lumières, si en plus les colonies portent atteinte à l'économie nationale, on conçoit que le doute se soit installé et qu'une sage prudence se soit imposée.

4 / l'après guerre, de 1945 à 1956.

Cette fois, c'en est bien fini de l'immobilisme. Terminée la période d'hésitation et d'attente. Avec son discours de Brazzaville le Général de Gaulle a relancé la grande aventure qui sera celle tout à la fois de l'égalité des droits et du développement économique et social. L'exaltation et l'effervescence sont de retour avec lesquelles Louis Sanmarco est totalement en phase. Tout est justifié dès lors que l'immobilisme cesse et que se remet en place une politique ambitieuse, qui n'est plus « coloniale » mais concerne désormais « la France d'outre-mer », évolution sémantique lourde de sens.

En quelques mois des réformes impossibles à imaginer quelques années plus tôt sont mises en place sans rencontrer de résistance politique majeure. Le travail forcé est définitivement interdit. Le statut pénal de l'indigène est aboli, blancs et noirs relèvent désormais des mêmes tribunaux. Partout des assemblées territoriales seront élues au suffrage universel direct, certes en deux collèges, mais égaux, ce qui est déjà considérable. D'une manière générale s'appliquent les principes de l'égalité politique et civique et de l'égal accès pour tous aux fonctions publiques. En clair : une révolution s'est opérée. Certes la Constituante hésita entre l'assimilation totale et l'association. Mais la constitution de la IV^{ème} République institua l'Union Française. Et très clairement est votée la loi « Lamine Gueye », député du Sénégal, qui dispose que « tous les ressortissants des territoires d'outremer ont la qualité de citoyen au même titre que les nationaux français de la métropole ou des départements d'outremer ».

Les noirs seront donc largement représentés dans chacune des assemblées territoriales. Mais des noirs seront aussi élus au Parlement français, à Paris, à l'Assemblée Nationale. Dans un article de la revue française de science politique de 1958, Philippe Guillemin fait une analyse complète des « élus d'Afrique Noire à l'Assemblée Nationale sous la Quatrième République ».

« Sous la Troisième République un seul territoire africain, le Sénégal, élisait un unique député noir au Parlement. En créant l'Union française, la Constitution de 1946 ouvrait les portes de l'Assemblée nationale à un certain nombre de représentants des populations d'Outre-mer, en particulier aux élus d'A.O.F., d'A.E.F., du Togo et du Cameroun. Malgré les principes admis à la Conférence de Brazzaville, la représentation africaine ne comptait encore en 1945 que 17 élus, dont 8 indigènes seulement. Ce n'est qu'au 5 octobre 1946 que la loi organisant les élections à l'Assemblée nationale supprimait le double collège électoral dans la majorité des territoires et attribuait 25 sièges à l'ensemble de l'Afrique noire. La présence d'un député noir au moins dans tous les gouvernements qui ont suivi celui de M. Pierre Mendès-France témoigne de l'importance de la représentation africaine dans la vie politique française. Aucun gouvernement n'a plus été constitué sans la participation d'élus noirs : aucun parti métropolitain ne pouvait ignorer la force politique croissante de l'Afrique noire; tout chef de gouvernement était obligé de donner des gages de bonne volonté à ses représentants : en novembre 1957, le gouvernement de M. Gaillard se constituait même avec quatre députés noirs ».

Il en résulta une activité politique bouillonnante, impliquant les africains aussi bien dans leurs territoires qu'au niveau national.

A ce bouleversement institutionnel et politique s'ajouta une rupture économique avec l'engagement massif des crédits de la métropole pour le développement des territoires. Rompant avec la logique de l'autofinancement adoptée jusqu'alors, la loi de 1946 est pour la première fois une contribution du budget métropolitain à l'essor des colonies. Elle institue pour ce faire un Fonds d'investissement pour le développement économique et social des territoires d'outre-mer (FIDES) géré par la CCFOM (Caisse centrale de la France d'outre-mer). Cette loi constitue donc la première ébauche d'un dispositif « de coopération », la notion de « développement » reformulant les problématiques coloniales anciennes de la « mise en valeur » et de la « mission civilisatrice ».

Louis Sanmarco respire tout cela à plein poumons. Il est totalement en phase avec ce qui se passe. Il y trouve la justification de son engagement africain, personnel et professionnel. Le monde a changé. Son métier a changé. Pas lui qui se retrouve au contraire en parfaite harmonie avec ces temps nouveaux. C'est le temps du triomphe des « libéraux » qui réconcilient l'œuvre coloniale avec son histoire et sa mythologie. Dans cette période, c'est surtout au Cameroun qu'il exercera ses talents, avec enthousiasme. Directeur des affaires économiques, financières et du plan à Yaoundé, il est au cœur du redéploiement de l'action de la République dans ses territoires d'outre-mer. C'est lui qui présente les budgets de chaque service à l'assemblée élue. Il y gagne une sorte de truculence dans ces interminables négociations avec les élus territoriaux blancs et noirs avec lesquels l'unit désormais le plaisir voire la fraternité de ces batailles menées les uns avec les autres, les uns contre les autres, mais toujours dans le respect mutuel, dans l'exaltation commune de construire un monde nouveau, avec des méthodes nouvelles, conforme aux valeurs démocratiques universelles, et fidèle à une conception de l'être humain qui mélange dans la confusion les racines chrétiennes et l'idéal des Lumières. Chef de région à Ebolowa, il est un acteur des temps nouveaux, lui qui a connu il y a peu les temps anciens, ceux de l'immobilisme et du doute défensif.

C'est le gouvernement de Pierre Mendès-France qui le nommera en 1954 Gouverneur de la France d'Outre-mer. Le ministre responsable est Robert Buron. Mendès/Buron, cet attelage improbable résume ce que la IV^{ème} République a pu produire de meilleur pour la France. Affecté à Bangui, Louis Sanmarco retrouve donc un territoire qu'il connaît bien pour y avoir été affecté à la sortie de l'Ecole pour son premier poste. « Désencaserner » l'Oubangui-Chari devient l'objet de son enthousiasme légendaire et malheur à ceux qui n'ont pas compris que les temps avaient radicalement et définitivement changé. Car dans cette course de vitesse qui s'est engagée dans les territoires

pour plus d'égalité, plus de droits et plus de développement, certains acteurs résistent, font semblant de ne pas comprendre, et continuent « comme avant ». Deux profils apparaissent dans ce rôle du méchant. Le premier est tenu par certains administrateurs qui envoient encore les gardes sur les champs de coton avec la « chicotte » pour forcer les paysans récalcitrants aux objectifs de production et qui traitent par le mépris les élus africains nouveaux venus sur la scène politico-administrative et qui illustrent le mieux cette nouvelle élite africaine insérée dans le jeu local et national. Pour eux la sanction est immédiate, c'est le renvoi vers la métropole. L'autre est tenu par les représentants des compagnies privées, ex concessionnaires mais toujours là et qui voient d'un mauvais œil ce gouverneur qui renverse l'ordre des choses et met l'administration du côté des indigènes. Pour ceux-là, la vie est dure bien sûr sans les multiples protections d'antan en matière de prix, de marchés, de normes en tous genres à l'abri desquelles il était possible de prospérer sans difficultés autres que celles subies par « les nègres ». Mais ces résistances bien réelles ne comptent pas face au puissant courant de réformes qui balaye tout sur son passage depuis 1945. Et bien sûr le Gouverneur compte sur les élites africaines nées de ces bouleversements. En Oubangui-Chari, elles sont représentées par Boganda, ex prêtre, latiniste distingué, excellent orateur, député à l'Assemblée Nationale, et qui est donc selon le cours nouveau des choses, l'interlocuteur institutionnel du Gouverneur. C'est le parti de ce même Boganda qui anime les débats de l'Assemblée territoriale, nécessairement turbulente face au Gouverneur comme le sont les conseils généraux de France face aux Préfets d'avant la décentralisation, quand ceux-ci étaient encore seuls détenteurs de l'exécutif local. Et c'est encore Boganda qui sera le premier élu maire de la municipalité de Bangui, érigée là comme dans tous les territoires en commune de droit commun selon le modèle français de l'époque, c'est à dire au suffrage universel, certes, mais avec une solide tutelle de l'administration d'Etat, comme en métropole à l'époque.

Louis Sanmarco et Barthélémy Boganda sont donc alors dans ce territoire d'outre-mer les deux figures emblématiques des temps nouveaux. Et bien sûr ils s'entendent bien malgré les innombrables problèmes que suscitent inmanquablement le frottement de ces deux pouvoirs dont la légitimité provient certes de la même loi républicaine mais qui s'appuient sur des forces bien distinctes et dont les ressorts sont potentiellement antagonistes. Côte à côte pour dépasser l'ancien temps, rompre avec le passé colonial, conforter et ancrer l'idée de justice et d'égalité des droits. Pendant quelques années, ce front commun fonctionne à merveille. Pour Louis Sanmarco, gouverneur libéral et assimilationniste, ce sont les plus belles années. Ca ne durera pas.

V / de la loi-cadre aux indépendances (de Defferre à de Gaulle)

La IV^{ème} République, défaite en Indochine et embourbée en Algérie, poursuit en Afrique noire la politique d'émancipation qu'elle a mise en œuvre après la Seconde Guerre Mondiale. Mais le concept commence à faire apparaître ses tensions internes, sinon ses contradictions. La confusion essentielle concerne l'objet de l'émancipation. S'agit-il d'émanciper les personnes ou les territoires ? L'avenir que l'on construit est-il celui des citoyens au sein de la République ou celui des peuples appelés à l'indépendance ? Au fond pour les acteurs français peu importe : dans ce temps court, la pression du quotidien est telle que seul le mouvement compte. Et d'ailleurs peu nombreux sont ceux qui posent le problème dans ces termes exclusifs l'un de l'autre. Pourtant il est clair que s'agissant au moins du Cameroun et du Togo, héritage du partage des colonies allemandes au congrès de Versailles, que l'indépendance est l'issue normale. Celle-ci d'ailleurs fait l'objet de contrôles réguliers de l'ONU qui y envoie des missions s'assurer qu'on s'achemine bien vers l'auto-détermination. D'un autre côté, et même si la France peut se prévaloir d'avoir radicalement changé la situation dans ses ex colonies, le monde autour d'elle a dans le même temps considérablement changé lui aussi. Il ne s'agit donc plus seulement d'un débat franco-français qui opposerait les libéraux aux gardiens de l'Empire. Il s'agit désormais surtout d'un débat mondial dont le tempo est donné par l'émergence d'Etats nouveaux, en nombre croissant, qui revendiquent la fin définitive des derniers empires coloniaux, français, britannique, belge, néerlandais et portugais. L'Assemblée Générale de l'ONU est le lieu où tonnent contre la France les accusations des puissances nouvelles, en particulier celles qui se sont réunies en Avril 1955 à la conférence de Bandung en Indonésie. Les représentants de vingt-neuf pays africains et asiatiques dont Nasser (Égypte), Nehru (Inde), Soekarno (Indonésie) et Zhou Enlai (Chine) y ont marqué l'entrée sur la scène internationale des pays du Tiers Monde dont la base première est la condamnation de toute forme de colonialisme, même amendé, même dépassé.

C'est dans ces conditions et c'est pour ces raisons que Gaston Defferre, Ministre de la France d'Outremer dans le gouvernement issu des élections de 1956 va rapidement faire passer la loi-cadre qui porte son nom et qui doit

permettre d'avancer encore, d'aller plus loin, d'éviter l'immobilisme et la crispation qui nous condamneraient comme en Indochine, comme en Algérie. Peu importe que la contradiction fondamentale des objectifs de l'entreprise réformatrice (assimilation ou indépendance) demeure, et d'ailleurs l'opinion française n'est pas prête à trancher. L'histoire coloniale française, qui après une période de stagnation, avait repris un cours agité en 1945, est désormais prise dans des tourbillons qu'on ne maîtrise plus à Paris.

Mais sur le terrain, ce sont les acteurs issus des réformes lancées lors du discours de Brazzaville et de la Constitution de 1946 qui vont devoir opérer cette accélération. Louis Sanmarco est de ceux-là. Bien que marseillais, il ne connaît pas Gaston Defferre qu'il rencontre lors de la tournée des gouverneurs que le Ministre fait pour expliquer la loi-cadre et s'assurer de sa bonne application. Les deux hommes s'entendent immédiatement. Pourtant si Defferre sait ce qu'il veut, de son côté l'expérience de Louis Sanmarco lui laisse d'emblée craindre qu'un déséquilibre ne s'installe. C'est que le saut qualitatif est significatif. Avant 1945, l'administration coloniale régnait sans partage. Depuis 1945 la situation s'était considérablement transformée et était devenue d'une nature semblable à ce que connaissaient les départements français de l'époque : une assemblée élue et un exécutif désigné par l'Etat. Mais avec la loi-cadre, l'assemblée élira un « gouvernement » issu de ses rangs, à l'exception du gouverneur qui présidera ce gouvernement dont le 1^{er} vice président représentera la majorité élue. C'est l'exécutif lui-même, avec des « ministres » qui va désormais gouverner. Pour Louis Sanmarco, ça n'est pas tenable. Il est convaincu qu'un gouvernement composé d'élus et présidé par un fonctionnaire de l'Etat français ne sera pas viable. En libéral conséquent, il propose que le gouvernement soit entièrement composé d'élus. Defferre en convient. Mais faire voter rapidement la loi-cadre lui impose des compromis à l'Assemblée Nationale où la confusion et le non-dit sur les objectifs l'obligent à ne pas se dévoiler. Louis Sanmarco a confiance dans ce « socialiste libéral autoritaire », ainsi qu'il le qualifie. Allez, il verra, il fait confiance.

C'est une erreur puisque Defferre quittera trop tôt le ministère de la France d'Outre-mer et sera remplacé par Jacquet qui laissera un souvenir déplorable. L'application de cette réforme majeure n'est donc pas conduite politiquement. Chacun sur place va devoir se débrouiller comme il peut. Pour des fonctionnaires d'Etat, cette situation n'est pas agréable. Elle deviendra franchement désagréable quand se constituera contre le gouverneur l'alliance des élites africaines ainsi élues à des postes de responsabilité gouvernementale et des perdants de la période précédente, les français qui refusaient

l'émancipation des noirs et les agents des compagnies privées qui regrettaient le bon vieux temps où l'appareil public était mis à leur service. Pour Louis Sanmarco, cette évolution est une régression amère. Boganda est maintenant entouré de ministres qu'il méprise, et de conseillers français qui ont compris qu'une opportunité paradoxale s'ouvrait permettant de revenir aux bonnes vieilles méthodes sans que l'administration française puisse désormais s'y opposer. Démocratie, droits de l'Homme, impartialité de l'administration, indépendance de la Justice, probité, respect de l'opposition et des minorités ethniques (ce qui est souvent la même chose) : foutaises ! Le premier vice-président du gouvernement, chef de la majorité élue, exige que le gouverneur-président du gouvernement, se serve des services de l'Etat et surtout de l'appareil policier pour détruire ses adversaires africains. Il est encouragé par ceux des blancs qui s'opposaient il y a peu à toute évolution et dénonçaient en Louis Sanmarco un « bradeur d'empire ». Il est financé par les intérêts privés jusque-là tenus en respect par l'administration d'Etat et qui comprennent qu'ils vont pouvoir se débarrasser de cette tutelle encombrante et moralisatrice. C'est vrai en Oubangui-Chari avec Boganda mais c'est en fait le cas partout dans les territoires d'outre-mer. Malheur à ceux parmi les africains qui contesteraient l'autorité du premier vice-président. C'est pendant cette courte période que le pluralisme démocratique qui avait fleuri depuis 1945 va commencer à disparaître de la scène africaine. La dérive autoritaire, le népotisme, la corruption, le tribalisme, tous les maux des futurs Etats africains prennent racine dans ces circonstances.

Devant cette dénaturation de son œuvre, Louis Sanmarco se cabre. Cette évolution abjecte, il ne la cautionnera pas, elle se fera sans lui et il demande à être relevé de ses fonctions. Il se retrouvera nommé au Gabon. Mais le charme est rompu. L'atmosphère est lourde, loin de l'exaltation de naguère. Pour parodier Tomasi de Lampedusa et en forme de clin d'œil post-mortem à celui qui avait tout fait pour oublier Palerme et sa part de sicilitude, je pourrais lui dire finalement que tout avait changé pour que rien ne change.

C'est alors que survient l'effondrement de la IVème République et le retour du Général de Gaulle. Nouveau discours de Brazzaville, en 1958 cette fois, et confirmation de l'engagement émancipateur de la France. « Tout sauf l'indépendance » s'entendent rappeler les gouverneurs, désormais qualifiés de Hauts Commissaires, rassemblés autour du chef de l'Etat qui doit dans le même temps donner des gages en Algérie. Mais si sa marge de manœuvre est étroite, son talent manœuvrier est immense. D'une manière surprenante et sans aucun fondement juridique, de Gaulle déclare que le référendum constitutionnel aura dans les territoires d'outre-mer une autre signification qu'en métropole. Les

territoires voteront certes pour ou contre le texte proposé, mais le oui signifiera leur maintien dans une Communauté à créer et le non signifiera le choix de l'indépendance. Rien de moins. La confusion est donc totale. C'est qu'en France commençait à monter l'opinion selon laquelle les ex-colonies coûtaient décidément trop cher tandis que la perspective de se retrouver minoritaires au sein de ces millions de nouveaux citoyens issus des mêmes ex-colonies accélérât le dénouement du choix entre assimilation et indépendance. C'est dans ces conditions que le « non » majoritaire en Guinée fut suivi du départ immédiat de tout ce qui pouvait représenter l'administration française. La leçon était destinée à servir pour les autres territoires. Brutalement le rapport de force était changé. La France de de Gaulle n'était plus sur la défensive pour conserver son empire. La vérité est qu'elle n'en voulait plus. Alors à ceux qui veulent partir : dehors, tout de suite. Et pour les autres pas question de conserver le statu quo qui au fond leur donne tant d'importance dans la République et dont les élites africaines jouent si bien. Ils vont devoir continuer d'avancer par eux-mêmes sans plus s'insérer dans la politique intérieure française. Leur accession à l'indépendance est normale, logique, souhaitée, la Communauté permettant d'amortir le choc et de renouveler les liens sur des bases correspondant aux nécessités du moment. Le comble pour Louis Sanmarco viendra ainsi quand le gouvernement gabonais demandera que l'évolution concernant son territoire soit non pas l'indépendance mais le statut de département français. Au milieu de tant de déconvenues l'affaire est belle, qui résume l'effort de toute sa vie. Voilà ! La colonisation a été ce qu'elle a été. Mais à l'arrivée, des responsables africains démocratiquement élus demandent à devenir Français définitivement, Français comme les Français de France. Venu présenter au général de Gaulle le résultat de son triomphe, Louis Sanmarco se voit rabrouer comme un enfant qui n'a pas compris la leçon du maître. « L'indépendance, comme tout le monde ! ». Pour lui, c'est la fin.

Conclusion

En Afrique noire, la colonisation française se terminait donc pacifiquement par l'indépendance des territoires. Depuis 1945 une vie politique foisonnante y avait favorisé l'émergence d'une élite expérimentée pouvant s'appuyer sur des cadres politico-administratifs solides. En soi ce n'était pas rien. Une rapide comparaison permet de donner à ce résultat toute son ampleur. Pour ce qui est de la France, en Indochine et en Algérie les indépendances lui avaient été arrachées par les armes et dans le sang. S'agissant des autres puissances européennes confrontées au même phénomène historique, le résultat comparé de la France n'est pas non plus sans intérêt. Certes les britanniques avaient coupé à la hache dans leur empire bien plus tôt. Mais en Rhodésie ou en Afrique du sud, les blancs avaient confisqué l'indépendance à leur profit. La décolonisation y restait donc toujours à faire, et prendrait de longues et douloureuses années. Les Belges avaient certes quitté le Congo mais sans la préparation que les territoires français avaient connu depuis 1945 et ce fut le chaos. Pire encore le Portugal s'installa dans le déni, ce qui lui vaudra de faire face à des conflits meurtriers.

On peut donc se féliciter de ce que la République ait pu ainsi gérer sans drame excessif la sortie d'une situation complexe. On apprécierait mieux ce qui s'est passé en Afrique noire si l'on réfléchissait à ce qui se serait passé en Algérie si le même résultat y avait été obtenu. On aurait alors parlé de triomphe.

Il n'est également pas inutile de constater que dans cette période chaotique, l'Etat républicain n'a pas eu à subir de contestation interne majeure, ni de dissidence violente. Le mouvement vers les indépendances n'a suscité dans les territoires d'outre-mer aucune rébellion ni dans l'appareil d'Etat ni de la part des blancs installés sur place. Or il ne s'agit pas là d'une hypothèse d'école au vu de ce qui s'est passé ailleurs dans le même temps.

Il n'est enfin pas inutile de relever que la transmission des pouvoirs de la France à ces diverses nouvelles Républiques africaines s'est faite dans un climat interne pacifique. Certes le virage autoritaire était pris partout, mais il n'y avait aucun conflit armé, ni contre la France ni contre les nouvelles autorités. C'est là encore un fait suffisamment important pour qu'il soit noté au crédit d'une action si difficile à mener. Une seule exception, au Cameroun, où une

implacable guerre civile s'était déclenchée avant l'accession à l'indépendance et s'est développée encore après. Il n'est sans doute pas indifférent que justement l'accession à l'indépendance y ait été inscrite dès le départ, dans le mandat de la SDN confirmé par l'ONU. Comme si au Cameroun l'objectif d'indépendance avait été revendiqué d'emblée, sans que l'ambiguïté entretenue ailleurs ne permette de donner du temps pour qu'une décantation s'opère et que les esprits se préparent.

Le bilan pour la France est donc appréciable. Il n'est pour autant pas nécessaire de faire croire en plus que tout ceci fut planifié et agencé en fonction d'objectifs clairement définis dès l'origine. Bien au contraire c'est probablement l'ambiguïté et la confusion qui ont permis d'avancer, chaque camp pensant profiter d'une évolution qui avec le recul du temps paraît pourtant bien inéluctable.

On peut ainsi sourire de ces administrateurs des colonies œuvrant pour l'assimilation pleine et entière des « nègres ». Mais c'est aussi de leur folie romantique que la France est redevable. Jamais Louis Sanmarco ne s'est pensé comme acteur de la décolonisation, ou plus précisément d'une décolonisation débouchant sur l'indépendance. Et surtout pas d'une indépendance reprenant en les modernisant les traits défigurés du visage de la colonisation d'antan, faite d'abus les plus divers au mépris de l'être humain. Jamais. Mais il aimait la France qui avait accueilli son père et lui avait permis une belle carrière. Il aimait aussi l'Afrique et les africains qu'il voyait comme ses égaux et dont il rêvait de faire des citoyens français, comme lui, le fils d'immigré sicilien, l'était devenu. Pourtant il fut un acteur d'une transition qui mena à l'indépendance. « A l'insu de son plein gré » ? En tout cas quand de Gaulle trancha, il ne broncha pas. Mais c'est que de Gaulle, lui, n'avait d'affect ni pour l'Afrique ni pour les africains. Il portait le destin de la France, tel qu'il le concevait, et ne s'embarrassait pas du rêve humaniste des libéraux égarés dans ce qui pour lui n'étaient que des chimères.

Le chagrin de Louis Sanmarco ne vint pas de l'indépendance en elle-même. Après tout son allégeance à la France était plus forte que tout, et il savait « obéir en protestant ». Et puis il était fier et heureux de voir ses anciens amis devenir chefs d'Etat, ministres ou exercer des responsabilités majeures. Son chagrin vint du mélange amer de l'indépendance aux mains d'africains libres enfin de se comporter en chefs de tribus autoritaires soutenus par les éternels agents du capitalisme sans vergogne ni mauvaise conscience.

Il savait donc que pour l'homme africain, l'indépendance ne serait pas une délivrance mais le début d'un long calvaire. Rien là qui puisse le réjouir. Mais à 48 ans, l'heure n'était pas encore pour lui celle de la retraite mélancolique.

Et surtout pas de la repentance qu'il reprocha au nouveau ministère de la Coopération. Dans son style bien particulier mélangeant toujours l'humour et la provocation il dénonça « *une nouvelle maison où dominait une conception peccamineuse de l'action passée et à venir : la colonisation a été un péché, on s'en est repenti par l'indépendance, il faut maintenant faire pénitence avec la coopération* ».

Il trouva pourtant l'occasion de déployer à nouveau son talent au service de l'Afrique nouvelle lorsque Robert Buron, ministre du général de Gaulle, celui-là même qui ministre de la France d'Outre Mer l'avait fait nommer en 1954 Gouverneur par Pierre Mendès-France, le proposa dès 1960 pour la présidence de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna). C'est peut-être que seul un « vieux » gouverneur libéral pouvait comprendre les africains et les aider à accepter qu'une structure supranationale leur reprenne une partie de leurs nouvelles prérogatives régaliennes. Par la seule qualité de ses relations personnelles avec chacun des chefs d'Etat et leurs ministres il garantit le succès et la pérennité d'un des rares outils panafricains qu'il présidera jusqu'en 1976.

Au fond, Louis Sanmarco témoigna jusqu'au bout d'un amour pour l'Afrique et pour les africains qui est une dimension essentielle de son action sans laquelle on ne comprend pas vraiment l'histoire coloniale. C'est qu'il est trop réducteur, pour en devenir mensonger, de n'y voir qu'une entreprise de domination et d'exploitation, ce qu'elle a aussi été, mais pas seulement.

Jacques Derrida, peu suspect de sympathie colonialiste mais qui acceptait la complexité et rejetait la pensée manichéenne ou binaire écrivit ainsi : « *La notion de « système colonial » ne peut se comprendre, essentiellement et toujours, à partir de la seule idée de profit, à court et long terme. C'est peut-être toute la dogmatique marxiste sur la colonisation, l'impérialisme économique (et les phases du capitalisme) qu'il faudrait réviser, d'autant plus qu'elle a fini par marquer –anonymement parfois-la définition la plus banale et la moins discutée du phénomène colonial* ».